



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités

Question écrite n° 51603

Texte de la question

M. Jean-Louis Christ appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'importance d'accélérer le développement de l'enseignement en ligne, appelé MOOC (*massive open online courses*). L'enjeu de ce développement réside dans la capacité qu'auront nos universités à préparer nos jeunes à la société de demain, avec des méthodes d'enseignement modernes et ouvertes sur le monde. Parti des États-unis au début des années 2000, ce mouvement essaime en France en 2005, avec un premier MOOC qui voit le jour sous le nom de netprof.fr. Plusieurs écoles d'ingénieurs emboîtent rapidement le pas en créant leur propre MOOC. En octobre 2013, les pouvoirs publics lancent France université numérique (FUN), qui connaît très vite un vif succès. En effet, après trois mois de fonctionnement, FUN comptabilise déjà plus de 200 000 inscriptions pour 29 cours disponibles. L'objectif affiché par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est d'offrir, d'ici à 2017, des cours numériques de qualité et innovants dans tous les cursus de formation initiale et continue pour 100 % des étudiants. Il lui demande comment le Gouvernement entend atteindre cet objectif ambitieux mais nécessaire.

Texte de la réponse

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a inscrit le numérique comme levier d'une université en mouvement. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a défini un agenda de dix-huit mesures. Cet agenda numérique constitue un projet global pour le territoire national qui se décline selon quatre axes majeurs : - utiliser le numérique pour faciliter toutes les étapes du parcours de réussite de l'étudiant, de l'orientation à l'insertion professionnelle, dans un continuum de formation tout au long de la vie ; - en faire un levier de la rénovation des formations dans une double approche, structurelle et pédagogique ; - mettre le numérique au coeur des infrastructures, au service d'une gouvernance et d'une structuration renouvelée des sites et des établissements ; - en faire un signe de modernité pour une attractivité renforcée de l'université française ouverte sur le monde, plus particulièrement dans les pays francophones. Parmi ces mesures, figure notamment le lancement de la fondation France université numérique (FUN). Cette fondation a déjà mis en place une plateforme nationale mutualisée pour héberger les cours en ligne des établissements (MOOCs) destinés à un large public. 25 MOOCs sont aujourd'hui ouverts. 50 seront disponibles à la rentrée 2014. De plus, une contribution à la formation des enseignants de l'enseignement scolaire et du supérieur aux usages du numérique est assurée par les écoles supérieures de professorat et de l'éducation (ESPE). Les moyens matériels et humains accordés pour ces actions sont très conséquents. 12 millions d'euros de financement sont prévus pour la production des formations numériques au titre du programme d'investissements d'avenir. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche quant à lui consacrera 3 millions d'euros au financement de l'équipement de « fabriques de MOOCs » dans les COMUE. 5 millions d'euros seront destinés à soutenir le développement d'une offre de MOOCs en direction de la formation continue. Par ailleurs 10 % des 1000 emplois supplémentaires dont disposeront les établissements pendant 5 ans devront contribuer à leur développement numérique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Christ](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51603

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2258

Réponse publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 4071